



A titre indicatif pour l'année scolaire 2021-2022, la tarification sera revue en février 2021 par le conseil d'administration du Groupement.

GROUPEMENT SCOLAIRE

5 rue Charles Mangot
BP 50046

80500 MONTDIDIER

☎ 03.22.98.30.40 - ☎ 03.22.98.30.49

Courriel : comptabilite@st-vincent.fr

École Catholique **SAINTE THERESE**

☎ 03.22.78.01.57 - 09.65.20.90.81

ogec.ste.there@wanadoo.fr

<http://sttheresemontdidier.wordpress.com>

COMPTABILITE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Au regard de la crise sanitaire Covid-19 à compter du mois de mars 2020, lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité qu'il n'y aurait aucune augmentation tarifaire en ce qui concerne l'année scolaire 2020/2021

TARIFICATION ÉCHELONNÉE

Elle est appliquée dans le souci d'une plus équitable répartition des charges supportées par les familles.
Elle a pour base le quotient familial.

COMMENT DÉTERMINER LE QUOTIENT FAMILIAL ?

- 1° - Additionner toutes les ressources du foyer, y compris les allocations familiales et autres, perçues au cours de l'année civile écoulée.
- 2° - Diviser ce total par le nombre d'enfants à charge + 2 (pour le père et la mère, même si l'un d'eux seulement est au foyer).

Remarque : Pour que les salariés ne soient pas défavorisés par rapport aux personnes à revenus forfaitaires, il faut tenir compte de l'abattement fiscal de 10 % sur les salaires.

Sont considérés comme enfants à charge :

- Les enfants de moins de 21 ans au 1^{er} janvier ou de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études.
- Les enfants handicapés, quel que soit leur âge.
- Les enfants adoptés ou recueillis, s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus.

Les cas particuliers (longue maladie, chômage, les grands-parents à charge, etc....) sont à signaler.

TARIFS MENSUELS D'OCTOBRE à JUIN (Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction Du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi – Pension De la TPS au CE1	Contribution Familiale avec Demi – Pension Du CE2 au CM2
A : plus de 8 000 €	70.33 €	153.53 €	154.33 €
B : de 4 900 € à 8 000€	57.77 €	140.97 €	141.77 €
C : moins de 4 900 €	48.11 €	131.31 €	132.11 €

TARIFS TRIMESTRIELS DECEMBRE - MARS - JUIN
(Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi- Pension De la TPS au CE1	Contribution Familiale avec Demi – Pension Du CE2 au CM2
A : plus de 8 000 €	211.00 €	460.60 €	463.00 €
B : de 4 900 € à 8 000 €	173.33 €	422.93 €	425.33 €
C : moins de 4 900 €	144.33 €	393.93 €	396.33 €

TARIFS ANNUELS
(Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi-Pension De la TPS au CE1	Contribution Familiale Demi-Pension Du CE2 au CM2
A : plus de 8 000 €	633.00 €	1381.80 €	1389.00 €
B : de 4 900 € à 8 000 €	520.00 €	1268.80 €	1276.00 €
C : moins de 4 900 €	433.00 €	1181.80 €	1189.00 €

**une situation comptable sera effectuée en fin d'année scolaire*

Demi-pension : Elle ne varie pas d'après le quotient familial mais elle varie suivant la classe de l'enfant.

CHANGEMENT DE REGIME :

L'inscription dans un régime (demi-pension, externat) vaut obligation pour l'année scolaire. Les changements ne pourront être dus qu'à des situations exceptionnelles et ne pourront être acceptés qu'après accord du Chef d'établissement. La demande est à formuler par écrit deux semaines avant.

REPAS EXCEPTIONNELS : (prévenir 1 semaine à l'avance pour commander le repas)

- 6€ pour les maternelles
- 6€50 pour les CP/CE1
- 6€70 pour les CE2/CM1/CM2

GARDERIE DU MATIN (de 7h30 à 8h30) : 1€20 par jour de présence (0€80 pour une arrivée après 8 h). La grille de l'école ne sera pas ouverte avant 8h25.

GARDERIE DU SOIR (de 17h00 à 18h15) : 2€50 par jour de présence (**pas de garderie le vendredi soir**). Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) avant 17h10 ou après 17h50.

COTISATION APEL : La cotisation est incluse dans la contribution familiale.

ASSURANCE : La cotisation est incluse dans la contribution familiale.

FRAIS ANNEXES : Prévoir quelques suppléments pour les voyages, spectacles, activités sportives spécifiques, fichiers conservés par les enfants (lecture, mathématiques et catéchismes).

Les factures sont payables à réception.